



---

## Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

---

**Président du Conseil :** Thomas Morisod      **Début de la séance :** 20h15

---

### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Election d'un scrutateur et d'un scrutateur suppléant
8. Elections et/ou nominations de membres dans les commissions suivantes: sports, routes, mobilité, travaux, urbanisme énergie, recours, constructions, gestion, SITSE, mobilité
9. Préavis no 015/2021-2026 – Arrêté communal d'imposition 2023
10. Proposition de M. Favero "Modification du Règlement du Conseil communal, article 83"
11. *Nouveau point à l'ordre du jour: Proposition de Mme Muller "Modification du Règlement du Conseil communal, article 21"*
12. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED; ORPC et Région de Nyon)
13. Propositions individuelles et divers.

---

M. le Président Th. Morisod ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élus et aux Chefs de service. Il salue également la présence dans le public des collaborateurs communaux, ainsi que celle de la Municipalité de la précédente législature.

#### 1. Appel

Présents : 39                      Excusés : 11                      Absents : 0                      Majorité: 20

#### 2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président informe qu'un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour. Mme la Conseillère communale C. Muller propose un amendement au Règlement du Conseil, article no 21.

L'ordre du jour *modifié* est approuvé à la majorité, avec 1 abstention.

### 3. Assermentations

Sont assermentés ce soir MM. M. Divia, Ph. Magnenat et S. Zitouni.

### 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

Les Conseillers absents à une séance doivent s'abstenir de voter lors de l'approbation de son procès-verbal, rappelle M. le Président.

La parole n'est pas demandée, le procès-verbal est alors voté. Il est approuvé à la majorité avec 4 abstentions, sans avis contraire.

### 5. Communications du Bureau du Conseil

#### M. Th. Morisod, Président

- Rappelle le devoir de confidentialité des Conseillers lorsqu'ils ont accès à des informations transmises lors de séances de commission ou de présentation de préavis.
- Va mettre en place un registre des intérêts à des fins de transparence. Il sera envoyé prochainement et remercie d'ores et déjà les Conseillers de le compléter.
- Remercie les scrutateurs présents au dépouillement des votations fédérales et cantonales de la veille.
- Remercie la Municipalité pour l'invitation à la projection du film en avant-première "Maria rêve", en présence d'un des co-auteurs.
- Annonce les démissions du Conseil de Mme Boeri-Venturini et de MM. Baer et Mermoud.
- Pour terminer, il adresse des remerciements à Mme Luquiens, Secrétaire municipale, qui assiste à sa dernière séance du Conseil avant son départ à la retraite. Tout en lui transmettant ses bons vœux pour la suite, il lui remet un cadeau de la part du Conseil. Mme Luquiens prend la parole, surprise de cette organisation ce soir, pour remercier les membres du Conseil communal et relater combien elle a aimé travailler ces 37 années à la Commune.

### 6. Communications de la Municipalité

#### Mme L. Kunz-Harris, Syndic

A son tour, Mme le Syndic adresse à Mme Luquiens un message de remerciements pour son travail et lui transmet ses meilleurs vœux pour une retraite bien méritée. Elle lui offre également un cadeau de la part de la Municipalité.

#### **Futurs préavis – Séance du Conseil lundi 12 décembre 2022**

- Budget 2023.
- Bornes électriques – Demande de crédit en vue de financer l'installation de bornes électriques sur le domaine public.

#### **Présentation de Mme Sylvie Decré, future Secrétaire municipale**

Mme le Syndic souhaite la bienvenue à Mme Decré et la présente en quelques mots : a travaillé 15 ans à l'administration générale de la Ville de Nyon, est assistante juridique de formation, habite Commugny et a 2 enfants adultes.

#### **Plan d'affectation communal (PACom) – Mise à l'enquête publique – demande complémentaire**

Le PACom a été présenté à la population le 6 septembre dernier. Le dossier est à bout touchant pour l'enquête publique qui devrait démarrer en octobre prochain. Comme indiqué plus haut, un crédit complémentaire sera demandé à la séance du Conseil en décembre. En effet, dans le cadre du processus de révision des zones, la Municipalité actuelle a décidé de revoir le sort de certaines parcelles, ce qui a notamment engendré des coûts supplémentaires.

## **PPA La Marjolaine – renaturation des chenaux de Bossey**

L'étude concernant la renaturation des chenaux de Bossey a été présentée à la Municipalité le 5 septembre 2022, cette étude répond aux attentes de la Municipalité et le mandataire est en train de finaliser le dossier pour contrôler la possibilité d'obtenir des subventions cantonales, lesquelles sont estimées à environ 95 % du coût des travaux.

## **Journal communal**

A compter de la prochaine édition, une page sera mise à la disposition des citoyens qui souhaitent rédiger un article.

## **Fête de la Vigne les vendredi 30 septembre et samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022**

La traditionnelle Fête de la Vigne à Nyon aura lieu ce week-end au cours de laquelle un rallye est organisé, ouvert à tous. La Municipalité in corpore participera.

## **Mme E. Moser-Lehr, Municipale**

### **Événements écoulés**

Sortie des aînés du 13 septembre dernier : 110 participants, visite de la chocolaterie Camille Bloch, repas, puis goûter « fait maison » confectionné par des bénévoles.

Soirée d'accueil des jeunes majeurs du 20 septembre : projection en avant-première du film "Maria rêve", co-écrit et co-réalisé par Yvonnick Muller qui a grandi à Founex. Yvonnick était présent et a répondu aux nombreuses questions des jeunes et moins jeunes.

Rallye vélo du dimanche 11 septembre : dans le cadre de la semaine de la mobilité a eu lieu la première édition du Rallye-vélo d'une commune à l'autre. Cet événement a mobilisé plus d'une centaine de participants qui pouvaient par étape, avec leur propre vélo ou avec des vélos mis à leur disposition gratuitement, relier différentes communes entre Rolles et Mies.

### **Événements futurs**

La Fondation Engelbergs, qui soutient les artistes émergents et qui reçoit également une subvention de la part du Fond commun des Communes de Terre Sainte, fait part de son prochain spectacle. Il s'agit de la pièce de théâtre "le discours" qui aura lieu le jeudi 6 octobre à la Fondation à Mies.

Le 14 octobre prochain, ici même, projection Road Movie du film « Presque » avec Alexandre Jollien et Bernard Campen et en présence d'un des acteurs, Roméo Henchoz. Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

### **Routes et mobilité :**

Le projet de la route de Céligny a été réactivé par le manque de solutions en termes de mobilité douce le long de cette route et particulièrement pour rejoindre les Chavannus au centre du village. Création d'un trottoir et reprise de la route.

Concernant les couvercles de routes qui créent du bruit et occasionnent une gêne sonore importante pour les riverains, une résine amortissante est testée.

## **Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale**

### **Préavis ouvert no 98 pour le remplacement des lanternes et la mise en place d'une programmation différenciée au hameau de Châtaigneriaz**

Pour rappel, les lanternes ont été changées sur plusieurs interventions entre octobre et décembre 2021, tandis que les commandes d'éclairage ont été activées le 10 mai dernier.

La consommation est estimée à 10'000 kWh pour une année, contre 15'800 kWh auparavant. Les chiffres précis seront disponibles à partir du mois de juin prochain.

Cela incite à étudier d'étendre la zone et d'éteindre d'autres secteurs. Il sera alors nécessaire d'établir un préavis pour le changement de lanternes dans tout le village. L'éclairage de certaines zones demeurera cependant obligatoire, telles que les passages piétons.

## Economie d'énergie

Devant le risque de pénurie énergétique, la Municipalité étudie différentes mesures à prendre, à savoir, dans un premier temps, des mesures simples et peu coûteuses et qui peuvent être mises en place rapidement, comme la chasse aux appareils énergivores ou la purge des radiateurs. Elle étudie également des mesures à long terme et à des coûts beaucoup plus élevés, l'isolation de nos bâtiments par exemple.

Les mesures annoncées plus haut, telles que l'extinction de l'éclairage public et le remplacement des vieux luminaires par des LED, avec commandes, sont à l'étude.

D'autres petits investissements sont prévus, l'installation d'horloges pour enclencher et arrêter la recharge des véhicules et machines électriques, par exemple.

Mais la première mesure, signe fort de notre volonté de participer aux efforts pour économiser de l'énergie, la Municipalité a décidé de ne pas mettre en place de décorations de Noël lumineuses pour cette année. Des alternatives seront proposées.

## **M. L. Kilchherr, Municipal**

### Finances

- Etat de la trésorerie communale au 31.08.2022, avec modèle de projection :

	ACTUEL					Prévisionnel						
	août.22	août.22	sept.22	oct.22	nov.22	déc.22	janv.23	févr.23	mars.23	avr.23	mai.23	juin.23
Solde initial		4 028 553	3 758 060	3 487 566	3 217 073	2 946 580	2 676 086	2 405 593	2 135 099	1 864 606	1 594 113	1 323 619
Rentrées		2 381 661	2 381 661	2 381 661	2 381 661	2 381 661	2 381 661	2 381 661	2 381 661	2 381 661	2 381 661	2 381 661
Sorties		2 496 739	2 496 739	2 496 739	2 496 739	2 496 739	2 496 739	2 496 739	2 496 739	2 496 739	2 496 739	2 496 739
Investissements		155 415	155 415	155 415	155 415	155 415	155 415	155 415	155 415	155 415	155 415	155 415
Solde fin de mois	4 028 553	3 758 060	3 487 566	3 217 073	2 946 580	2 676 086	2 405 593	2 135 099	1 864 606	1 594 113	1 323 619	1 053 126

- Initiative "SOS Communes": contre-projet du Conseil d'Etat d'ici une année intégrant la péréquation horizontale également.
- Recours au Tribunal Fédéral contre la facture sociale 2020 et 2021.

### Sports

- Statistiques sur l'utilisation de BoxUp : 109 jours depuis la mise en service : 500 heures de "location", 562 utilisations et 137 utilisateurs uniques
- Les goals sur terrain de sport devraient être installés prochainement
- La réflexion sur la localisation du panier de basket est en cours
- Courant novembre, une séance avec la Commission des sports et des représentants des sociétés locales aura lieu pour l'organisation de suisse.bouge au mois de mai 2023.

### Informatique

- La sensibilisation des employés communaux et Municipaux a été effectuée lors d'une journée de formation durant l'été
- Réflexions sur les prochaines étapes en cours
- La première partie de l'audit Cybersafe est donc terminée, quelques sujets à corriger
- Nous avons 3 mois pour mettre en place les dernières mesures en coopération avec notre prestataire externe.

## **7. Election d'un scrutateur et d'un scrutateur suppléant**

A la suite de la démission de la fonction de M. S. Camilo, le Conseil doit élire un nouveau scrutateur, ECDF dans l'idéal. Pas de candidature ce soir.

## **8. Elections et/ou nominations de membres dans les commissions suivantes: sports, routes, mobilité, travaux, urbanisme énergie, recours, constructions, gestion, SITSE, mobilité**

Se présentent et sont élus tacitement:

Commission de gestion	Marc Barbé
Commission intercom. de l'APEJ	Rui Martins
Conseil intercommunal des SITSE	-

Se présentent et sont nommés :

Commission des constructions	Isabelle Jacober
Commission de l'énergie	Bernard Cintas et Philippe Magnenat
Commission de la mobilité	Simon Vaucher
Commission des sports	Isabelle Jacober et Dino Ferro
Commission de recours	Robert Schmoll et Nicolas Ulmer
Commission des routes	Iftikhar Ahmed
Commission des travaux	Sylvain Camilo
Commission de l'urbanisme	Bernard Cintas

## **9. Préavis no 015/2021-2026 – Arrêté communal d'imposition 2023**

M. le Municipal L. Kilchherr présente le préavis municipal et lit les conclusions.

M. Robert Schmoll lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Il passe alors au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

## **10. Proposition de M. A. Favero "Modification du Règlement du Conseil communal, article 83"**

En préambule, M. le Président rappelle les différentes étapes pour soumettre des propositions aux membres du Conseil : remise d'un projet rédigé - présentation au Conseil – discussion – renvoi de la proposition, soit à l'examen d'une Commission Ad'hoc qui se penchera sur ces amendements (20% des Conseillers présents doivent soutenir cette décision), soit à la Municipalité pour établir un préavis.

Ce n'est pas ce soir que nous votons sur l'acceptation ou non de l'amendement.

M. A. Favero présente la proposition de modification de l'article 83 du Règlement et en fait lecture.

Il ajoute avoir eu des échanges avec la Direction juridique des affaires communales et des droits politiques à Lausanne. Le résultat des échanges est le texte soumis ce soir. Ce texte respecte la constitution et les lois cantonales.

Concernant la création d'un groupe, M. A. Favero relève que, selon le Règlement actuel, la création d'un nouveau groupe n'est pas interdite. Après vérification avec Lausanne, le Règlement peut être changé pour l'autoriser expressément.

Les membres du nouveau groupe pense qu'il serait préférable d'éviter des mini-groupes de 3 personnes, d'où la demande d'augmenter ce chiffre à 7 membres (14%).

Le nouveau groupe repose sur le principe de personnes engagées, cherchant des solutions innovantes, pour satisfaire le plus grand nombre de Founachus. Il n'y a aucune rupture dogmatique ou idéologique avec les deux groupes qui étaient sur les listes en 2021. Au contraire, le multipartisme favorise le dialogue et le consensus.

Concernant les commissions, M. A. Favero continue : Qui dit un Conseil qui fonctionne bien, dit des commissions qui tiennent compte de la force respective de chaque groupe. L'exclusion de Conseillers des commissions serait un réel manquement à la démocratie et entraverait le bon fonctionnement du Conseil.

Il ajoute que si certains Conseillers craignent de perdre leur place en commission en acceptant cette modification, ça ne sera pas le cas.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion.

M. V. Damba : pourquoi avoir choisi le chiffre de 14% (des membres du Conseil) pour créer un nouveau groupe ?

M. A. Favero: c'est un consensus, un compromis. Il faut que le groupe ait une certaine taille pour éviter qu'il y ait plein de groupes, ce qui entraverait le bon fonctionnement du Conseil, mais mettre la barre à 20 personnes n'est pas démocratique.

M. S. Moser: concernant l'article 83, alinéa 2 : "il est tenu compte de la force respective des groupes pour la désignation des commissions", nous avons vu qu'en début de législature, l'interprétation de cet article était diverse. Serait-ce là l'opportunité de clarifier cet article?

M. A. Favero : en effet, notre Règlement du Conseil communal est extrait du Règlement des communes, des choses ont été choisies, d'autres pas.

M. A. Galletet : qu'en est-il des viennent-ensuite ? les nouveaux groupes n'ont pas de viennent-ensuite. Les viennent-ensuite ont-ils la possibilité de changer de groupe ?

M. A. Favero : le nouveau groupe n'a effectivement pas de viennent-ensuite. Les viennent-ensuite sont désignés par les parrains des listes, lui semble-t-il.

M. le Président Th. Morisod précise que si la liste des viennent-ensuite d'un groupe devait être épuisée, les parrains des listes électorales seraient alors sollicités pour en proposer des nouveaux et remplir les sièges vacants.

M. G. Putman-Cramer : ce 14 % a-t-il été choisi car vous êtes 7 personnes ? et selon l'alinéa 1 du nouvel article 83 proposé: "à tout moment, les Conseillers communaux élus qui partagent les mêmes idées/orientations peuvent former un groupe... », quelles sont alors ces "mêmes idées/orientations" qui diffèrent des groupes existants, pour se démarquer ainsi et créer ce 3<sup>ème</sup> groupe ?

Mme S. Frei : concernant le partage d'idées et d'orientations, que ce soit absolument clair, le nouveau groupe ne se différencie pas d'un point de vue idéologique des deux autres, nous sommes tous là pour le bien de Founex, pour travailler pour ce village et ses citoyens. Nous avons envie de réfléchir et travailler d'une manière différente et notre idée est d'apporter quelque chose de sain à la dynamique politique du village en quittant un bipartisme qui est relativement antagoniste pour entrer dans un multipartisme, dans la recherche de consensus, qui est l'ADN politique de la Suisse. Discuter, travailler ensemble, redynamiser.

M B. Cintas : au-delà des détails et de la justification juridique d'une telle démarche, celle-ci lui pose un problème d'ordre "moral". Nous avons été élus sur des listes, au système proportionnel qui lie des femmes et des hommes sur une liste. Bon nombre de votes ont été des votes compacts, non pas des votes pour une personne ou une autre. Tous les élus ont bénéficié du poids de ces votes compacts et nous avons alors une responsabilité par rapport à nos électeurs qui nous ont élu en tant que membres de notre groupe politique, porteur d'un programme, certes peu différent l'un de l'autre. En quittant un groupe, nous quittons le mandat pour lequel nous avons été élus.

M. A Favero : respecter son mandat, c'est s'engager, passer du temps, discuter, faire des compromis. Nous créons ce groupe par besoin de s'engager. Les gens ont voté pour des personnes, soit par bloc, soit en modifiant les bulletins, il lui semble d'ailleurs que beaucoup de listes ont été modifiées. Il peut concevoir que cela peut poser un problème, toutefois les personnes avec qui ils ont parlé du nouveau groupe ne les ont jamais traités de traître. Il lui semble que les gens sont plutôt intéressés et croit qu'ils apprécient la démarche car nous voulons vraiment nous engager.

Concernant les deux groupes, il lui semble qu'il n'y a pas de directive de vote, en tout cas c'était ainsi dans son ancien groupe. Quand on parle alors de mandat à respecter, c'est oui et non, car les gens sont libres de voter comme ils le souhaitent, ce qui est très bien. Dans leur nouveau groupe cela sera aussi le cas, la personne votera selon ses valeurs, ses intérêts et la compréhension de la chose. Il comprend cette idée de trahison mais ne pense pas qu'elle soit partagée par la majorité de la population.

M. B. Cintas : clarifie qu'il n'a pas utilisé le mot trahison. Pour parler d'une manière plus globale, il a le sentiment que la légitimité d'un groupe au parlement est issue d'une élection, elle n'est pas issue d'un changement et d'une redistribution des cartes en cours de législature.

M. Ph. Magnenat : souhaite faire un retour en arrière. Il y a quelques législatures, il n'y avait pas de parti, l'entente communale fonctionnait très bien avec, certes, des

divergences, mais tout le monde se parlait. A la suite d'un vote du canton, l'introduction du multipartisme est arrivée pour les communes de plus de 3'000 habitants et a entraîné une sorte de schisme automatique qui a fait que deux groupes se sont formés, à s'inventer des différences qui n'existaient pas. Il constate que cet écart est en train de se refermer avec cette nouvelle législature et ne voit alors pas très bien comment cette fraction supplémentaire pour notre commune amènerait à un meilleur consensus. S'il y a des dissensions et des soucis au sein d'un groupe, qu'ils soient alors réglés dans le groupe !

Mme A. Cacioppo : revient aussi sur le passé. Aux dernières élections, c'était la guéguerre entre les deux groupes. En créant ce nouveau groupe, celle-ci sera alors évitée à l'avenir. C'est la solution pour qu'il y ait une meilleure entente, pas pour remuer et faire des histoires, bien au contraire.

Mme P. Hermann-Ljubicic : revient sur l'article du Règlement qui propose la création de nouveaux groupes, est-ce la porte ouverte pour la création de groupes supplémentaires par la suite ?

M. Le Président Th. Morisod: techniquement oui, comme le permet déjà le Règlement actuel.

M. G. Putman-Cramer : revient sur l'alinéa 1, la raison d'être d'un nouveau groupe serait alors "les mêmes idées/orientations". Il a entendu en réponse à sa précédente intervention qu'il n'y a pas d'orientations qui diffèrent des groupes existants, il n'y a alors aucune raison de former un nouveau groupe.

Mais on nous dit qu'il y a une autre façon de travailler, qu'elle serait alors cette façon qui serait propre à ce groupe, que les autres groupes n'auraient pas ?

M. A. Favero : le concept d'idées ou d'orientation n'est pas forcément lié à une idée politique ou à une idée telle que les finances ou la mobilité à Founex. Ni à une idée politique de gauche ou de droite que nous entendons à une échelle plus grande. Les cinq valeurs de notre nouveau groupe sont : engagement, innovation, intégrité, indépendance, Founex. Si nous nous rassemblons dans ce nouveau groupe, c'est parce que nous ne nous retrouvons pas forcément dans les groupes actuels. Il en a parlé, nous ne devons pas juger le fait que nous n'avons pas des idées en commun, ni la même façon de travailler. Nous ne devons pas nous enfermer dans deux partis et ce nouveau groupe n'a pas été formé pour créer un bloc contre la Municipalité ou contre l'ECDF ou l'AdF.

Mme F. Wargnier : partage l'avis de M. Cintas, n'étant pourtant pas du même groupe, concernant les listes électorales. Nous avons été élus au Conseil par celles-ci et ce nouvel alinéa 1 veut faire disparaître ce lien. Elle n'est pas contre la création d'un nouveau groupe ou le changement de groupe, mais nous devons tenir compte du fait qu'il y a eu des élections, l'arrivée de ce nouveau groupe sans validation du peuple lui pose un problème. Faut-il alors relancer des élections avec les trois groupes pour repartir sur un nouveau Conseil ?

Au niveau organisationnel, alinéa 2 "il est tenu compte de la force respective des groupes pour la désignation des commissions": si un troisième, puis un quatrième groupe arrivent, devons-nous alors recalculer à chaque fois le nombre de sièges dans les commissions, ce qui n'est pas anodin. Allons-nous passer plus de temps à organiser le Conseil qu'à débattre?

M. Th. Morisod : nous ne pouvons pas initier de nouvelles élections en cours de mandature, la législature court jusqu'en 2026.

Pour la composition des commissions, le Règlement doit être respecté. Alors oui, s'il y a plusieurs groupes, la représentation dans les commissions se fait en fonction du groupe.

M. Ph. Magnenat: ne juge pas le nouveau groupe, mais se demande vers quelle meilleure solution nous nous acheminons et où allons-nous s'il y a à nouveau une fraction et un dialogue difficile.

Mme S. Frei : rien ne sera modifié dans la législature et nous ne changerons pas la stipulation du Règlement qui parle des forces respectives des groupes. Elle ne voit pas la difficulté à l'avenir, en se référant au niveau cantonal et ses multipartis.

Pour revenir sur la remarque des groupes soudés ou pas soudés, qui s'entendent ou qui ne s'entendent pas, elle réalise que les citoyens sont tributaires du système d'avoir des groupes politiques, qui a été imposé par le canton, alors que cela fonctionnait très bien sans. Maintenant, il est alors malheureux que n'avoir que deux options. Est-ce que cela nuit ou apporte une solution au citoyen d'avoir une troisième option ? nous apportons vraiment quelque chose !

M. Ch. Dutruy: il est difficile maintenant d'ignorer ce groupe qui est "pseudo" formé, il est là, en tout cas en élection libre. En entendant certains membres ce soir, il a trouvé qu'ils craignaient finalement de perdre une certaine majorité au sein de leur groupe. Il retient ce qui a été dit : d'après le canton, la loi permet de faire cette opération. Donc, nous ne pouvons pas nier cet élément et rester inaudible à la création de ce nouveau groupe, nous devons respecter la législation.

En cas de la création d'une Commission Ad'hoc pour traiter la demande du changement du Règlement, comment cela se passe-t-il ? Sera-t-elle élue et de combien de membres sera-t-elle composée ?

M. Th. Morisod : le bureau du Conseil nomme les membres de la commission. Il pense qu'il y aura cinq ou sept membres.

M. Ph. Schirato : cette nouvelle commission tiendra-t-elle de la répartition des forces du Conseil communal ?

M. Th. Morisod : j'imagine que oui, cela sera discuté au sein du bureau du Conseil.

M. D. Ferro : art. 83 alinéa 1, cette mention "à tout moment ..." va-t-elle amener trop souvent du mouvement dans les commissions ? faudrait-il mettre une limite dans le temps?

M. Th. Morisod : la Commission Ad'hoc pourrait tout à fait amender le projet en proposant des changements ou des alternatives. La Municipalité peut aussi former un contre-projet. Même lors de la discussion le soir du vote, un amendement peut être proposé pour modifier quelque chose.

Mme S. Frei : cette formulation "à tout moment" n'a pas été modifiée, elle est déjà stipulée dans le Règlement actuel. Elle rend attentive l'assemblée que le service juridique à Lausanne a donné son accord avec la demande de modification du Règlement, *telle que présentée ce soir*.

M. R. Schmoll : apprécie le commentaire de M. Dutruy. Former un groupe, c'est ce qu'il y a de plus démocratique! Il ne comprend pas alors pourquoi nous avons une telle discussion, à savoir si ce groupe doit exister ou non, de toute façon il existe ! La vraie question est que faisons-nous avec les commissions ? Il est vrai qu'elles ont été formées avec les proportions des groupes, principalement. Mais maintenant, gardons-nous ces membres dans les commissions, car ils sont bons, nous étions d'accord avec ça au moment de les nommer, ou doivent-ils attendre les prochaines élections pour siéger en commission ?

Mme A. Cacioppo : remercie M. Schmoll pour son commentaire. Elle ne demande qu'à continuer de siéger dans la Commission de l'APEJ, elle s'est engagée, a de l'intérêt et connaît le domaine. Être remplacée par quelqu'un qui est désigné - parce qu'il faut combler les places- lui fait mal au cœur. Elle termine par: Nous sommes là et demandons qu'à continuer de siéger dans nos commissions !

M. N. Lockhart : revient sur les derniers mots de Mme Cacioppo. Il est certain que beaucoup de Founachus ont voté personnellement pour elle lors des élections, en partie à cause de ses connaissances et de son expérience dans l'éducation. Il est tout à fait d'accord qu'elle devrait pouvoir continuer à siéger dans la Commission de l'APEJ.

M. Th. Morisod : il est temps maintenant de statuer. Nous devons choisir, soit la formation d'une Commission Ad'hoc - décision qui doit être soutenue par au 20% des conseillers présents ce soir, donc minimum 8 personnes - , soit envoyer le projet à la Municipalité.

Il passe au vote et 22 Conseillers souhaitent qu'une Commission Ad'hoc soit créée.

## **11.Proposition de Mme C. Muller "Modification du Règlement du Conseil communal, article 21"**

Mme C. Muller, scrutatrice, présente la proposition. Elle souhaite cette modification afin d'offrir la possibilité aux scrutateurs de siéger dans les commissions, ce qui n'est actuellement pas possible. Lors des précédentes législatures, cet article n'était pas appliqué, mais il l'est maintenant avec la présente législature.

### Ancien article :

Aucun membre du bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité.

### Nouvel article proposé :

Le président est réputé démissionnaire des commissions du Conseil communal dans lesquelles il siège, excepté les délégations intercommunales.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Ph. Schirato : souhaite une modification du texte proposé afin d'éviter qu'un scrutateur se nomme lui-même dans une commission.

La parole n'est plus demandée, M. le Président passe au vote et 21 personnes souhaitent qu'une Commission Ad'hoc soit créée.

## **12.Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux**

**ORPC :** M. le Municipal L. Kilchherr informe qu'une réunion s'est tenue la semaine dernière. Le nouveau commandant qui a été présenté lors de la précédente séance a déjà démissionné, la veille de la fin de sa période d'essai ! L'ORPC est alors à nouveau à la recherche d'un commandant.

Présentation du Budget 2023 : l'ORPC s'était engagé à ne pas dépasser le coût de CHF 20.00 par habitant du district de Nyon, coût qui est facturé aux communes. Selon le budget présenté, ce coût se monte à CHF 21.63.

**Région de Nyon :** Présentation de M. Schirato annexée.

## **13.Propositions individuelles et divers**

M. Ch. Dutruy : Mme le Syndic a mentionné en début de séance qu'un crédit complémentaire sera demandé dans le cadre du Plan d'affectation communal. Pour traiter les recours et les aspects juridiques, un montant est-il prévu ou est-il prélevé sur un autre compte ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : le dépassement qui sera présenté à la séance du 12 décembre prochain n'est pas dû à l'aspect juridique, mais aux études complémentaires qui ont été menées au Plan et à la Zone réservée. Le montant prévus pour les frais juridiques se monte à CHF10'000.00. Sera-t-il suffisant ? il devra peut-être être revu, selon les oppositions à traiter.

M. Ch. Dutruy poursuit : pour Mme E. Moser-Lehr, les statistiques du radar installé à la Grand'Rue au mois de juin dernier sont-elles disponibles ?

Oui, répond Mme E. Moser-Lehr. Le dernier contrôle a eu lieu le 22 juin 2022. 471 véhicules ont été contrôlés sur une période de 1h30. 22 véhicules étaient en excès de vitesse, ce qui représente une moyenne de 4.67%, alors que la moyenne cantonale se monte à 4.14%.

M. R. Schmoll : est très fier du côté écologique de la commune par les diverses actions, tant au niveau des énergies renouvelables, qu'au niveau de l'environnement. Il a alors été choqué lors de la Fête au village par l'utilisation de la vaisselle jetable, cela montre un manque de constance.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : l'utilisation de vaisselle lavable été discutée lors des séances de préparation de l'événement, afin d'avoir le moindre impact écologique sur les déchets de la Fête, mais elle n'a pas abouti. L'organisateur de la fête, l'Union des sociétés

locales de Founex, représente les 12 sociétés locales du village. Ces sociétés avaient toutes leurs idées de menus, divers et variés, ce qui a amené de la complexité quant aux multiples produits nécessaires pour servir ces différents plats.

Elle passe la parole à la Présidente de l'USLF, Mme C. Luquiens : tout avait mis en place pour obtenir des verres réutilisables. Cependant, le fournisseur n'a pas pu tenir son engagement au dernier moment et une alternative de dernière minute n'a pas été trouvée malheureusement. Lors de la prochaine Fête, dans deux ans, cela sera effectif.

M. W. Wargnier: précise que certains stands ont utilisé des verres lavables !

M. G. Putman-Cramer : est attristé d'apprendre ce soir qu'il n'y aura pas de décorations de Noël dans le village. La Municipalité pourrait-elle revoir cette décision, de plus, il lui semble que la commune avait acheté des guirlandes récemment ?

Mme le Syndic L Kunz-Harris : cette décision est un message de soutien, un message de sobriété énergétique et une volonté politique. Ce n'est pas uniquement une mesure à des fins d'économie d'énergie. Il y aura quand même des décorations, mais d'un autre type. De plus, nos guirlandes sont de génération ancienne et énergivore et la Municipalité ne prévoit pas de les changer "juste" pour les changer.

Mme L. Axam : indique qu'il existe des solutions qui consomment très peu d'énergie, avec LED ou capteur solaire.

Mme la Municipale E. Moser-Lehr : le village sera décoré, cependant pas illuminé !

M. A. Galletet : quid du programme de législature ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : il évolue et n'est pas encore terminé.

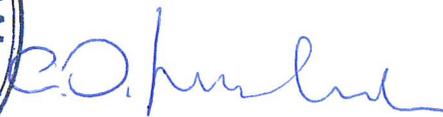
Mme C. Muller : souhaite remercier la Municipalité d'avoir offert la soirée film mardi dernier, ainsi que les collaborateurs communaux pour toute l'organisation et la diversité des repas proposés. Elle regrette cependant le peu de présence des membres du Conseil, alors invités gratuitement avec leur conjoint.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, Th. Morisod, lève la séance à 22h15.

Founex, le 30 septembre 2022.

Le Président

La Secrétaire



Th. Morisod

Carole Jeanclaude



**COMMUNE DE FOUNEX**  
**CONSEIL COMMUNAL**  
**LEGISLATURE 2021 - 2026**

---

**Annexes au procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022**

---



Région  
de Nyon

# Conseil intercommunal

Genolier, 10 mars 2022

1

## Préavis approuvés



- ✓ PR 10-2022 Deuxième programme régional de développement touristique de nature 2022-2027
- ✓ PR 11-2022 Autorisation générale de placer les fonds de la trésorerie

Articles d'info sur la séance: [regiondenyon.ch/actu](https://regiondenyon.ch/actu)

2



Région  
de Nyon

# Conseil intercommunal

Chavannes-de-Bogis, 23 juin 2022

3

## Préavis approuvés



- ✓ PR 12-2022 Comptes 2021
- ✓ PR 13-2022 Cotisations
- ✓ PR 14-2022 Stratégie en matière de gestion et de conservation des documents papier et électronique
- ✓ PR 15-2022 Adhésion de la Commune de Crans à la Région de Nyon

Article d'info sur la séance: [regiondenyon.ch/actu](https://regiondenyon.ch/actu)

4

## Plus de CHF 15 millions de Berne aux mesures d'agglo de la Région de Nyon



La Confédération a donné un retour positif sur les mesures proposées dans le Projet d'agglomération 4 du Grand Genève:

- **35%** de cofinancement fédéral
- **CHF 141,3 millions** de fonds fédéraux pour le Grand Genève, dont **CHF 15,3 millions** pour les maîtres d'ouvrage vaudois (district de Nyon)